

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 039-243900420-20231204-158_2023-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Organisation d'une sortie Marché de Noël à Montbéliard N°158/2023

Nombre de membres

39

Présents

34

Représentés

1

Excusés

5

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Giancattarino, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

Absents

Vu la délibération n°101/2022 du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil communautaire validait la reprise de la gestion de l'Espace France Services au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°173/2022 du 12 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire autorisait le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre du projet social de l'Espace de Vie Sociale,

Considérant qu'une sorti eau marché de Noël de Montbéliard est organisée le mercredi 20 décembre 2023,

Considérant le devis établi par l'entreprise de transport Val d'Amour Evasion,

Considérant que ce devis sera réparti entre tous les participants,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la mise en place de cette sortie au marché de Noël de Montbéliard,
- Autorise le Président à signer les actes relatifs à l'organisation de cet événement,
- Autorise la facturation des frais de transport aux participants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Fraichard
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le